

CEMÉA

RELANFORMATION  
PAYS DE LA LOIRE



LIVRET  
**BPJEPS**  
**APT**  
44

FORMATION  
**ANIMATION**  
2024-2026

**EDUCATEUR  
SPORTIF,  
ACTIVITÉ PHYSIQUE  
POUR TOUS**



CEMÉA PAYS DE LA LOIRE : NANTES | ST-NAZAIRE | LE MANS | ANGERS

TÉL. 02 51 86 02 61 | 102 rue Saint-Jacques 44200 Nantes | [accueil@cemea-pdll.org](mailto:accueil@cemea-pdll.org) | [www.cemea-pdll.org](http://www.cemea-pdll.org)





# L'ANIMATION PROFESSIONNELLE

<b>LES CEMÉA QUI SOMMES-NOUS ?</b> .....	<b>3</b>
<b>LA FORMATION PROFESSIONNELLE AUX CEMÉA</b> .....	<b>4</b>

## LE BPJEPS ÉDUCATEUR SPORTIF

1. UNE CONCEPTION DU TRAVAIL D'ANIMATION DE NIVEAU 4 .....	<b>6</b>
2. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA FORMATION .....	<b>7</b>
3. COMPÉTENCES À L'ISSUE DE LA FORMATION .....	<b>8</b>
4. RÉSEAU ET PARTENAIRES .....	<b>8</b>
5. PRINCIPES ET MÉTHODES .....	<b>9</b>
6. L'ALTERNANCE ET LE TUTORAT .....	<b>10</b>

## VOTRE FORMATION BPJEPS APT

### ORGANISATION GÉNÉRALE

1. LE LIEU DE LA FORMATION .....	<b>12</b>
2. LA VIE DU GROUPE EN FORMATION .....	<b>12</b>
3. LES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES .....	<b>13</b>

### DÉROULÉ DE LA FORMATION

1. LA SÉLECTION .....	<b>13</b>
2. LE POSITIONNEMENT .....	<b>14</b>
3. L'ORGANISATION DES SEMAINES DE FORMATION .....	<b>14</b>
4. LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION .....	<b>15</b>
5. QUELQUES DATES À RETENIR .....	<b>16</b>
6. LE RUBAN PÉDAGOGIQUE .....	<b>17</b>
7. LE CALENDRIER DE FORMATION .....	<b>18</b>
8. LES CERTIFICATIONS .....	<b>20</b>



## Les Ceméa, qui sommes nous ?

MOUVEMENT D'ÉDUCATION POPULAIRE SE RÉFÉRANT À L'ÉDUCATION NOUVELLE, LES CEMÉA SONT UNE ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE DONT LES MEMBRES ONT CHOISI COMME VECTEUR D'INTERVENTION PRIVILÉGIÉE, LA FORMATION DES PERSONNELS ÉDUCATIFS DES ŒUVRES SCOLAIRES, POST ET PÉRISCOLAIRES, DE VACANCES ET DE LOISIRS, DES ŒUVRES SANITAIRES, ÉDUCATIVES, SOCIALES ET CULTURELLES. LES CEMÉA MILITENT POUR PROMOUVOIR UNE ÉDUCATION ET UNE CULTURE POUR LE PLUS GRAND NOMBRE, POUR DÉVELOPPER LA RESPONSABILISATION, L'AUTONOMIE, LA SOCIALISATION, POUR FAVORISER LA LIBERTÉ, LA CITOYENNETÉ ET LA SOLIDARITÉ.

LA  
FORMATION  
COMME OUTIL  
PRIVILÉGIÉ



## LA FORMATION PROFESSIONNELLE AUX CEMÉA

### **EXERCER LES MÉTIERS DE L'ANIMATION ET DU SPORT C'EST :**

- Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations,
- Favoriser le développement des liens sociaux,
- Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes,
- Soutenir la transformation des dynamiques des territoires,
- Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative,
- Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes, leurs représentations.

### **LES ANIMATEURS.TRICES PROFESSIONNEL-LE-S ET ÉDUCATEUR.ICE.S SPORTIF.VE.S ONT UNE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET POLITIQUE**

Ils et elles engagent un projet de société par le choix explicite des méthodes qu'ils et elles mettent en œuvre.

Ils et elles doivent être capables de situer leur action dans des contextes sociaux, culturels et économiques qui dépassent le seul cadre des structures où ils et elles interviennent.

Ils inscrivent leur action dans les démarches de l'éducation populaire en s'adressant à tous les publics, et en agissant pour le développement et l'autonomie de ces publics.

### **LA FORMATION EST PERMANENTE**

Elle se poursuit après la validation d'un diplôme professionnel.

Elle dure toute la vie professionnelle.

### **LA FORMATION CONTRIBUE À LA TRANSFORMATION DES PERSONNES**

Elle dépasse la préparation technique d'un diplôme. Les choix de démarches effectués nécessitent une implication personnelle qui fait que chacun.e se voit autrement, se connaît mieux et se découvre de nouvelles capacités.

Les parcours complets de formation, et pas seulement les diplômes en tant que tels, sont des moyens de promotion individuelle et sociale des personnes.



### **LA FORMATION EST UN LIEU DE RENCONTRE ET DE CONFRONTATION D'IDÉES ET DE PRATIQUES**

Elle est un espace de laïcité où se vivent les différences par la tolérance qu'elle nécessite et par les interrogations individuelles et collectives qu'elle suscite.

### **NOUS DÉFENDONS LE PRINCIPE D'UNE FORMATION GRATUITE POUR LES PARTICIPANTS.TES**

Cette gratuité doit être garantie par des financements publics et des financements issus des organismes collecteurs.

### **LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE EST UNE RICHESSE POUR LES PERSONNES**

La reconnaissance et la mise en acte de ce principe sont des acquis sociaux et professionnels importants, pour autant que le corps professionnel soit en capacité d'en contrôler la mise en œuvre.

Dans le cadre de la formation nous sommes attentifs à ce que les personnes qui bénéficient de cette possibilité puissent construire un réel parcours, que l'allègement ne saurait altérer.

Nous reconnaissons également la possibilité à des personnes de pouvoir bénéficier d'un allègement complet de la formation pour la délivrance d'un diplôme, la complexité du parcours conduisant aux allègements nécessitant une implication personnelle forcément réflexive.

### **LES CEMEA CONDUISENT DES RECHERCHES, DES ACTIONS ET DES FORMATIONS DANS LES DOMAINES SUIVANTS :**

Animation Volontaire (BAFA, BAFD) ; Animation Professionnelle (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, VAE, Formation continue) ; Intervention Sociale ; Petite Enfance ; Santé Psychiatrie ; Personnes âgées ; Handicap ; Accompagnements des événements culturels (Festival d'Avignon depuis sa création avec Jean Vilar, Printemps de Bourges, Francfolies...) ; Relations Européennes et Internationales ; Insertion sociale et professionnelle des jeunes ; Formation des personnels enseignants.



# ➤ LE BPJEPS

## ÉDUCATEUR SPORTIF

### MENTION ACTIVITÉ PHYSIQUE POUR TOUS

---

## 1. UNE CONCEPTION DU TRAVAIL D'ANIMATION DE NIVEAU 4

### LA FORMATION BPJEPS APT EST CONSTRUITE AUTOUR DE 4 UNITÉS CAPITALISABLES (UC) :

- UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- UC3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention «activités physiques pour tous»
- UC4 : mobiliser les techniques de la mention «activités physiques pour tous» pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage.

Elle s'inscrit dans une logique d'intervention globale d'un-e éducateur-trice sportif-ve. Les différentes phases de la formation nous semblent par ailleurs correspondre totalement à la réalité professionnelle de l'entrée en fonction d'un-e éducateur-ice de niveau IV dans sa structure, ainsi qu'à une progression du niveau de responsabilité et du positionnement éducatif et pédagogique dont il-elle doit faire preuve.

### IL S'AGIRA POUR LES ÉDUCATEUR-TRICES D'ÊTRE CAPABLES DE CONCEVOIR, DE RÉALISER ET D'ÉVALUER DES SÉQUENCES D'ANIMATION SPORTIVES, DES PROJETS SPORTIFS AU NIVEAU INITIATION ET DÉCOUVERTE.

#### L'ANIMATEUR-TRICE SPORTIF-VE SERA AMENÉ À :

- Accompagner des personnes et des groupes dans le but de favoriser la découverte et la pratique d'activités physiques ;
- Développer des démarches de partenariat pour assurer la réussite des actions ;
- Assurer un rôle de coordination et de médiation entre les institutions et les usagers ou entre les techniciens de l'activité et le public ;
- Préparer, organiser et gérer matériellement et financièrement un ensemble de cycles d'animation sportive ;
- Évaluer les actions entreprises ;
- Utiliser les supports actuels de communication ;
- Proposer des projets d'animation sportive s'appuyant sur les différentes familles d'activités sportives (jeux collectifs, entretien corporel et métier de la forme, Activités de Pleine Nature.

---

## 2. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA FORMATION

### LA FORMATION VISE À UNE MEILLEURE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE :

- Permettre à chacun-e de consolider son expérience professionnelle et d'enrichir sa qualification pour mieux comprendre et mieux maîtriser les différents aspects (pédagogiques, matériels, techniques, financiers) d'une action d'animation.
- Permettre à chacun-e de situer sa pratique professionnelle dans un cadre institutionnel donné, ainsi que dans le champ du travail social et de l'animation et dans l'environnement social, économique et politique.
- Favoriser l'enclenchement d'un processus d'éducation permanente.

### LA FORMATION PARTICIPE ÉGALEMENT AU DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE :

- Mieux se connaître soi et dans un groupe
- Améliorer ses capacités d'expression et de communication
- Mieux situer son rôle dans le monde environnant.



### 3. COMPÉTENCES À L'ISSUE DE LA FORMATION

#### "ANNEXES DE L' ARRÊTÉ DU 21 JUILLET 2016 PORTANT CRÉATION DE LA MENTION « ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE , DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SPÉCIALITÉ « ÉDUCATEUR SPORTIF »

L'éducateur(trice) sportif(ve) exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités physiques et sportives ou des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires. Il/ elle est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel. Il/ elle assure la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge. Il/ elle a la responsabilité du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Les modes d'intervention qu'il/elle développe s'inscrivent dans une logique de travail collectif et partenarial, prenant en compte notamment les démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances.

Il/ elle encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique au sein desquels il met en place un projet.

Il/ elle encadre des activités de découverte, d'animation et d'éducation.

Au sein d'une (ou de plusieurs) structure(s) et dans le cadre de son (leur) projet global d'animation, le(la) titulaire du brevet professionnel, mention "activités physiques pour tous" réalise des prestations visant :

- Le développement et le maintien des capacités physiques individuelles dans un objectif de santé, et de bien être,
- La découverte, la sensibilisation et l'initiation en sécurité à des activités physiques ou sportives, diversifiées pour tous les publics,
- L'éducation à la citoyenneté,
- Le respect de l'environnement dans une démarche de développement durable.

Les interventions du (de la) titulaire de la mention « activités physiques pour tous » ne visent pas le perfectionnement, la compétition dans une activité. L'éducateur(trice) sportif(ve) possède les compétences pour initier à la pratique d'une activité physique ou sportive pendant un cycle d'approche de l'activité.

L'éducateur(trice) sportif(ve) possède les compétences pour initier à la pratique d'activités physiques diversifiées dans trois domaines :

#### **A - LES ACTIVITÉS PHYSIQUES D'ENTRETIEN CORPOREL.**

Ces activités s'adressent à des publics multiples et leur finalité peut varier en fonction de l'âge de ces derniers.

L'éducateur(trice) sportif(ve) centre son action sur le maintien et le développement des capacités physiques individuelles grâce, notamment :

- À l'utilisation de techniques variées en rythme et en musique,



- À des activités visant le renforcement de la souplesse articulaire et musculaire,
- À des parcours athlétiques et de motricité.

### **B - LES ACTIVITÉS ET JEUX SPORTIFS.**

L'éducateur(trice) sportif(ve) connaît la logique interne de plusieurs activités physiques à caractère ludique ou sportif codifiées ou non dans les 3 domaines suivants :

- Jeux sportifs,
- Jeux d'opposition,
- Jeux d'adresse.

L'éducateur(trice) sportif(ve) assure une initiation à ces activités en bonne sécurité dans un objectif désocialisation, de développement et de maîtrise des habiletés motrices.

### **C - LES ACTIVITÉS PHYSIQUES EN ESPACE NATUREL**

Ces activités sont pratiquées dans un milieu plus ou moins varié situé en pleine nature telles que par exemple : les activités d'orientation, le VTT et le tir à l'arc. Ceci nécessite d'évoluer en sécurité et de s'adapter au milieu dans le respect de l'environnement.

L'éducateur (trice) sportif(ve) favorise le développement des capacités physiques par la pratique d'activités de pleine nature et sensibilise au milieu.

Ces activités sont pratiquées sur des itinéraires la plupart du temps balisés ou aménagés. Par ailleurs, il/elle ne peut pas intervenir dans le champ des activités s'exerçant en environnement spécifique tel que défini à l'article R. 212-7 du code du sport ou réglementées."

---

## **4. RÉSEAU ET PARTENAIRES**

Pour la conduite de la formation, les Ceméa s'appuient sur un réseau tissé au fil des années avec des structures partenaires basées en Sarthe et dans la région.

Ces partenaires sont amenés à intervenir en fonction des compétences et des pratiques abordées. Ce sont tous des professionnel·les de leur(s) discipline(s).

Les tuteur·trices et structures sont également sollicité·es pour intervenir ou prêter des locaux d'activités physiques.

---

## **5. PRINCIPES ET MÉTHODES**

La formation est menée en contact avec la réalité. Elle est essentiellement fondée sur la mise en œuvre de moyens qui permettent la prise de conscience de cette réalité, par l'observation, l'expérimentation, l'étude des milieux, de l'environnement.

Dans les sessions, pour la plupart des acquisitions nouvelles, nous recourons aux méthodes de l'étude du milieu.

Observations, enquêtes, entretiens... sont les points de départ des acquisitions (apports théoriques et méthodologiques).



Cette confrontation au réel, alterne avec l'étude de documents et les éléments de réflexion puisés dans les interrogations et les comptes-rendus d'études.  
La communication des travaux menés dans la formation est valorisée et nous consacrons du temps à l'expression écrite et graphique.

L'activité est essentielle dans la formation professionnelle et dans l'acquisition de la culture. La formation est fondée sur l'expérience personnelle, facteur indispensable du développement.

**MÉTHODES :** Chaque moment de formation fait appel à l'activité et à l'expérience personnelle. Dans les perspectives de la démarche inductive, l'activité personnelle est privilégiée.

L'apport de documents personnels issus des milieux professionnels, la réalisation préalable d'un travail personnel sur lequel va se fonder une partie des travaux, constituent une forme de l'activité des stagiaires.

La plus large place est faite à la pratique des moyens d'animation des groupes.  
Le milieu de vie joue un rôle capital dans le développement de l'individu-e.

La formation se fonde sur le milieu que constitue le stage, sur le milieu socio-économique environnant.

Ces moyens sont abordés tout au long de la formation.

Le groupe en formation constitue un moyen essentiel de connaissance et d'analyse de soi, d'expérimentation collective et de coopération.

## 6. L'ALTERNANCE ET LE TUTORAT

### RYTHME DE LA FORMATION

Le BPJEPS APT est une formation se déroulant en alternance : soit en semaine complète (du lundi au vendredi) soit en deux jours semaines (lundi et mardi).

Il s'agit d'une véritable alternance, ponctuée, pendant les congés scolaires d'hiver ou d'été, par la mise en œuvre d'actions sur le terrain.

### LES TUTEUR-TRICES EN SITUATION D'EXERCICE PROFESSIONNEL

L'association et l'implication des tuteur-trices n'est pas pour les CEMEA un axe nouveau dans les formations à l'animation professionnelle.

Il nous semble donc incontournable de travailler avec elles-eux, en direct et tout au long de la formation, sur des modes de fonctionnement et de relation à la fois simples pour elles-eux, mais également respectueux de l'esprit des textes du BPJEPS.

Dans le domaine de l'association des tuteur-trices en entreprise, le déroulement des premières sessions de formation au BPJEPS devra être conçu comme permettant d'expérimenter et de mettre en vie progressivement cette implication encore plus au cœur de la formation du terrain d'alternance.



## LA FONCTION TUTORALE

Les stagiaires ont tou-tes un-e tuteur-trice sur leur terrain professionnel. Leurs rôles s'articulent autour des trois fonctions suivantes : accueil, formation et gestion de l'alternance.

### 1 - ACCUEILLIR

- Le-la tuteur-trice participe à la définition et à la mise en œuvre d'une procédure d'accueil.
- Il-elle s'engage à prendre en charge, seul-e ou au sein d'un groupe tutorial, un-e stagiaire à son arrivée et à en être la personne ressource dans l'entreprise.
- Il-elle favorise l'intégration dans le collectif de travail.

### 2 - FORMER

- Le-la tuteur-trice participe à la mobilisation du stagiaire en renforçant, précisant et guidant le projet professionnel
- Il-elle aide à acquérir des savoir-faire utilisables dans la relation aux autres : gestion des temps d'animation en direction d'un public, gestion du travail d'équipe.
- Il-elle transmet des techniques professionnelles.

### 3 - GÉRER L'ALTERNANCE

- Le-la tuteur-trice assure une liaison avec l'organisme de formation. En effet, lors des réunions du comité pédagogique, le-la tuteur-trice est présent-e et est informé-e des différents contenus de formations et peut faire des propositions au regard de ce qui se passe sur le terrain professionnel.
- Il-elle aide à l'élaboration, à la mise en œuvre, à la conduite et à l'évaluation du projet de stage. Le-la tuteur-trice est garant-e de la mise en place du stage pratique. Le projet de stage pratique est négocié avec le-la stagiaire, le-la tuteur-trice et le-la formateur-trice responsable du suivi.

### 4 - EVALUER

- Le-la tuteur-trice participe à certaines certifications, en effet, il-elle évalue les acquis du-de la stagiaire sur le terrain. Cette évaluation se déroule sur des moments bien repérés dans la formation.
- Il-elle participe à l'évaluation de la formation du-de la stagiaire.
- Il-elle participe à l'élaboration de l'après-formation.
- Il-elle participe au bilan de la formation

## OUTILS PÉDAGOGIQUES ET MOYENS LOGISTIQUES UTILISÉS PAR LES FORMATEUR-TRICES :

Mise en place d'un-e formateur-trice référent-e pour chacun-e des stagiaires.

Ce-cette formateur-trice sera l'interlocuteur-trice privilégié-e :

- du stagiaire pour une co-évaluation de la formation ;
- du lieu d'alternance ;
- mise en place d'une grille permettant à chacun-e d'évaluer sa formation ;
- Individualisation du programme de formation.



# ➤ LE BPJEPS APT

## ORGANISATION GÉNÉRALE

### 1. LE LIEU DE FORMATION

La formation se déroule en partie dans nos locaux,  
9 rue 28 février 1943, 44600 Saint-Nazaire.

Nous disposons de salles de formation, ainsi qu'un espace dédié aux ressources pédagogiques. Du matériel informatique peut être mis à la disposition des stagiaires. Un espace de restauration composé de micro-ondes, d'un four, d'un réfrigérateur et de tables avec chaises, leur permet de pouvoir se restaurer. Une superette se trouve à 200 mètres de nos locaux, ainsi que plusieurs moyens de restauration. Pour la pratique d'activités physiques le groupe sera amené à se déplacer dans des équipements sportifs à Saint-Nazaire ou en dehors de Saint-Nazaire.

### 2. LA VIE DE GROUPE EN FORMATION

Chaque semaine de formation débute avec un « Quoi de neuf ? ». C'est un moment de parole permettant l'accueil dans la formation où chacun-e peut raconter ce qu'il-elle souhaite (présenter un film, un livre, parler de sa structure, d'une activité...).

Un « Conseil » a également chaque mois ; il permet au groupe d'échanger sur la vie quotidienne, de prendre des décisions sur la vie collective, d'échanger avec l'équipe de formation sur la formation.

Les semaines de formation se terminent par un bilan individuel et collectif.

Des délégué-es de la formation seront choisi-es par le groupe en début de formation. Leur rôle est d'accompagner les éventuels conflits, de porter la parole des stagiaires dans les réunions du Comité Pédagogique (instance réunissant l'équipe de formation, les délégué-es des stagiaires, les tuteur-trices, la DRJSCS, les prescripteurs).



### 3. LES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

La formation BPJEPS APT des Ceméa est habilitée par la DRJSCS sous le numéro : 220044HABBP40018

Cette session de formation est habilitée par la DRAJES sous le numéro : en cours d'instruction.

Contact équipe de formation : [bpjepsapt44@cemea-pdll.org](mailto:bpjepsapt44@cemea-pdll.org)

Contact secrétariat : [stnzaire@cemea-pdll.org](mailto:stnzaire@cemea-pdll.org)

Référent DRAJES : Jacky Cotinat

## DÉROULÉ DE LA FORMATION

### 1. LA SÉLECTION

#### MODALITÉS DE SÉLECTION

Tou·tes les candidat·es devront déposer un dossier de candidature complet pour le 12 septembre 2024 dernier délais.

Les épreuves de test sportif (TEP) se dérouleront le 20 juin 2024 ou le 26 septembre 2024.

Les candidat·es devront avoir validé les Tests d'Exigences Préalables (TEP) pour faire une demande d'entrée en formation :

Les exigences préalables du BPJEPS APT consistent en deux épreuves sportives

- Un test du Luc Léger ( test d'endurance)
- Pour les femmes réalisé le palier 6
- Pour les hommes réalisé le palier 8
- Un parcours de motricité chronométré

Une fois que le·la candidat·e aura validé les TEP, il sera possible de se présenter au jury d'orientation de la formation.

Le jury d'orientation se passe en deux étapes :

- Un écrit sur table (2 heures) permettant de connaître le niveau d'écrit et la capacité à problématiser.
- Un entretien oral (30 minutes) permettant de repérer la motivation, la cohérence du projet professionnel, les financements, l'expérience d'animation.



---

## 2. LE POSITIONNEMENT

Il aura lieu les 02, 03 et 04 octobre 2024. La participation au positionnement est obligatoire.

Lors de cette phase, les formateur-trices clarifient les termes utilisés dans le référentiel de certification.

Ensuite, les candidat-es remplissent individuellement l'outil de positionnement.

Chaque stagiaire réalise ainsi une auto-évaluation de ses acquis, en indiquant sous forme d'exemples (description de tâches effectuées) comment et sur quoi il-elle fonde son appréciation.

Le document fait l'objet d'un entretien avec le-a formateur-trice. Cette rencontre pourra être collective mais le parcours final est individualisé.

Le-la formateur-trice peut demander le cas échéant une explication ou des précisions sur l'expérience qui motive le positionnement.

Chaque document de positionnement se conclut :

- par un diagnostic (points forts, points faibles pour chaque OI des UC),
- par une éventuelle proposition d'allègement en fonction des compétences acquises.

Ces documents diagnostics sont la base de l'individualisation, ils permettent à l'équipe de faire varier les contenus et les méthodes en fonction des besoins du groupe et des personnes.

Ils permettent également aux stagiaires de projeter leur participation aux différents modules, ainsi que leurs activités à venir dans le cadre de l'alternance.

---

## 3. L'ORGANISATION DES JOURNÉES DE REGROUPEMENT

La formation repose sur deux piliers

### 1 - LA FORMATION DANS L'ORGANISME DE FORMATION.

Les journées de formation sont organisées selon différentes modalités selon les contenus abordés.

Pour la pratique d'activités physiques, nous aborderons 3 familles d'activités à niveau initiation et découverte :

- Les jeux sportifs et d'opposition
- Les pratiques d'entretien corporel
- Les activités de Pleine Nature

Vous devez vous mobiliser pour développer vos propres compétences sur les disciplines de vos choix sur votre temps libre et/ou sur votre structure d'accueil.  
Une partie des mercredis (à partir d'avril 2025) sont « libérés » ce qui signifie que vous n'êtes pas présents en centre de formation, mais sur vos structures d'accueils.

## 2 - LA FORMATION SUR VOTRE STRUCTURE D'ACCUEIL

C'est à vous, avec votre tuteur-trice d'organiser votre temps de travail pour que vous soyez le plus souvent possible en face à face pédagogique avec un public en pratique d'activités physiques.

---

## 4. LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION

La formation est organisée en Unités Capitalisables. Les UC sont des entités, qui recouvrent une ou plusieurs compétences à acquérir.  
Durée de 630 heures 560h en centre de formation et 70h en formation à distance) ...  
Elle est organisée en 4 UC découpés soit en semaine complète soit en 2 jours semaines hors périodes de vacances scolaires.



## 5. QUELQUES DATES À RETENIR :

### DATES DE LA FORMATION :

→ 04 Novembre 2024 au 13 février 2026

### RÉUNIONS D'INFORMATIONS COLLECTIVES :

→ Mardi 21 mai 2024 à 18h / lundi 16 septembre 2024 à 18h

### FIN DES DÉPÔTS DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :

→ Jusqu'au 12 septembre 2024

### PRÉ-REQUIS :

→ Une des attestations de formation relative au secourisme (PSC1, SST, PSE1...) un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des « activités physiques pour tous » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation (nous demander l'exemplaire officiel)

### TEP :

→ 20 juin et 26 septembre 2024

### ENTRAÎNEMENTS TEP :

→ Lundi 03 juin 2024

→ Lundi 9 septembre 2024

### JURY D'ORIENTATION :

→ Vendredi 21 juin 2024 et vendredi 27 septembre 2024

### POSITIONNEMENT : Participation au positionnement obligatoire

→ 02, 03 et 04 octobre 2024

### RÉUNION TUTEURS ET TUTRICES :

Mardi 10 décembre 2024 de 10h à 12h

### CONSEILS PÉDAGOGIQUES

Conseil pédagogique n°1 : Mardi 6 mai 2025 de 10h à 12h

Conseil pédagogique n°2 : Mardi 20 janvier 2026 de 10h à 12h

## 6. LE RUBAN PÉDAGOGIQUE BPJEPS APT

	DATES	SEMAINE	NB Heures	UC
	<b>02, 03 et 04/10/2024</b>	<b>Positionnement</b>	<b>18</b>	
<b>1</b>	04 au 08/11/24	Pratiques d'activités et enjeux de l'APT	35	UC4
<b>2</b>	25 au 26/11/24	Passage EPMPs	14	UC4
	27 au 29/11/24	Environnement professionnel	21	UC1
<b>3</b>	09,10 et 13/12/24	Environnement professionnel 2	21	UC1
	11 au 12/12/24	Anatomie-physiologie / entretien corporel (rattrapage EPMPs)	14	UC3
<b>4</b>	13 et 14/01/25	Jeux collectifs	14	UC4
	15, 16 et 17/01/25	Connaissance des publics 1	21	UC1
<b>5</b>	22,23 et 24/01/25	Méthodologie du cycle d'apprentissage 1 - jeux collectifs	21	UC3
<b>6</b>	03, 04 et 07/02/25	Connaissance des publics 2	21	UC1
	05 et 06/02/54	Méthodologie du cycle d'apprentissage 2 - jeux collectifs	14	UC3
<b>7</b>	24,25 et 28/02/25	De l'observation au projet d'animation	21	UC1
	26 et 27/02/25	Méthodologie du cycle d'apprentissage 3 - jeux collectifs	14	UC3
<b>8</b>	10,11/03/25	Démarche pédagogique – entretien corporel	14	UC3
	12 au 14/03/25	Formaliser un projet	21	UC2
<b>9</b>	31/03 au 04/04/2025	Sécurité, réglementation et prise de risque - APPN	28	UC4
<b>10</b>	28 et 29/04/25	Les outils du projet	14	UC2
<b>11</b>	05 et 06/05/25	Démarche pédagogique- APPN	14	UC3
<b>Du 07/05/25 au 19/12/25</b>		<b>Début des certifications UC3.1</b>		
<b>12</b>	12 et 13/05/25	Accompagnement cycle d'apprentissage	14	UC3
<b>13</b>	19 et 20/05/25	Communiquer sur son projet	14	UC2
<b>14</b>	26 et 27/05/25	Accompagnement cycle d'apprentissage	14	UC3
<b>15</b>	02 au 06/06/2025	Semaine campée	35	UC3
<b>16</b>	16 et 17/06/25	Conduire et évaluer un projet 1	14	UC2
<b>17</b>	23 et 24/06/25	Animer ses pairs	14	UC4
<b>Du 01/09 au 19/12/25</b>		<b>Début des certifications UC3.2</b>		
<b>18</b>	08 et 09/09/2025	Animer ses pairs-préparation UC4	14	UC4
<b>19</b>	15, 16 et 17/09/2025	Animer ses pairs- certification UC4	21	UC4
<b>20</b>	22 au 26/09/25	Mobilité	35	UC4
<b>21</b>	06 et 07/10/25	Conduire et évaluer un projet 2	14	UC2
<b>22</b>	13 et 14/10/25	APPN - rattrapage UC4	14	UC4
<b>23</b>	3 et 4/11/25	Fin de projet 1	14	UC2
<b>24</b>	17 et 18/11/25	Physiologie – entretien corporel	14	UC3
<b>25</b>	01 et 02/12/25	Fin de projet 2	14	UC2
<b>26</b>	08 et 09/12/25	Jeux collectifs	14	UC4
<b>27</b>	05 et 06/01/25	Préparation certification UC1-UC2	14	UC2
<b>12 et 13/01/26</b>		<b>Certification UC1-UC2</b>		
<b>28</b>	19 au 23/01/26	S'évaluer et évaluer la formation	35	UC2
<b>12 et 13/02/26</b>		<b>Rattrapage UC1-UC2</b>		
<b>13/02/2026</b>		<b>FIN DE FORMATION</b>		

UC	NB Heures	%
<b>UC1</b>	105	16,67
<b>UC2</b>	154	24,44
<b>UC3</b>	168	26,67
<b>UC4</b>	203	32,22
<b>TOTAL</b>	<b>427</b>	<b>100</b>

## 7. LE CALENDRIER DE FORMATION 2024/2026

Septembre 2024							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
35							1
36	2	3	4	5	6	7	8
37	9	10	11	12	13	14	15
38	16	17	18	19	20	21	22
39	23	24	25	26	27	28	29
40	30						

Octobre 2024							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
40		1	2	3	4	5	6
41	7	8	9	10	11	12	13
42	14	15	16	17	18	19	20
43	21	22	23	24	25	26	27
44	28	29	30	31			

Février 2025							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
5						1	2
6	3	4	5	6	7	8	9
7	10	11	12	13	14	15	16
8	17	18	19	20	21	22	23
9	24	25	26	27	28		

Mars 2025							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
9						1	2
10	3	4	5	6	7	8	9
11	10	11	12	13	14	15	16
12	17	18	19	20	21	22	23
13	24	25	26	27	28	29	30
14	31						

Juillet 2025							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
27		1	2	3	4	5	6
28	7	8	9	10	11	12	13
29	14	15	16	17	18	19	20
30	21	22	23	24	25	26	27
31	28	29	30	31			

Août 2025							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
31					1	2	3
32	4	5	6	7	8	9	10
33	11	12	13	14	15	16	17
34	18	19	20	21	22	23	24
35	25	26	27	28	29	30	31

 Vacances scolaires  
 Semaines de formation  
 Certifications

Décembre 2025							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
48	1	2	3	4	5	6	7
49	8	9	10	11	12	13	14
50	15	16	17	18	19	20	21
51	22	23	24	25	26	27	28
52	29	30	31				

Janvier 2026							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1				1	2	3	4
2	5	6	7	8	9	10	11
3	12	13	14	15	16	17	18
4	19	20	21	22	23	24	25
5	26	27	28	29	30	31	

Ce calendrier est prévisionnel et est susceptible d'être modifié

Novembre 2024							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
44					1	2	3
45	4	5	6	7	8	9	10
46	11	12	13	14	15	16	17
47	18	19	20	21	22	23	24
48	25	26	27	28	29	30	

Décembre 2024							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
48							1
49	2	3	4	5	6	7	8
50	9	10	11	12	13	14	15
51	16	17	18	19	20	21	22
52	23	24	25	26	27	28	29
1	30	31					

Janvier 2025							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1			1	2	3	4	5
2	6	7	8	9	10	11	12
3	13	14	15	16	17	18	19
4	20	21	22	23	24	25	26
5	27	28	29	30	31		

Avril 2025							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
14		1	2	3	4	5	6
15	7	8	9	10	11	12	13
16	14	15	16	17	18	19	20
17	21	22	23	24	25	26	27
18	28	29	30				

Mai 2025							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
18				1	2	3	4
19	5	6	7	8	9	10	11
20	12	13	14	15	16	17	18
21	19	20	21	22	23	24	25
22	26	27	28	29	30	31	

Juin 2025							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
22							1
23	2	3	4	5	6	7	8
24	9	10	11	12	13	14	15
25	16	17	18	19	20	21	22
26	23	24	25	26	27	28	29
27	30						

Septembre 2025							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
36	1	2	3	4	5	6	7
37	8	9	10	11	12	13	14
38	15	16	17	18	19	20	21
39	22	23	24	25	26	27	28
40	29	30					

Octobre 2025							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
40			1	2	3	4	5
41	6	7	8	9	10	11	12
42	13	14	15	16	17	18	19
43	20	21	22	23	24	25	26
44	27	28	29	30	31		

Novembre 2025							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
44						1	2
45	3	4	5	6	7	8	9
46	10	11	12	13	14	15	16
47	17	18	19	20	21	22	23
48	24	25	26	27	28	29	30

Février 2026							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
5							1
6	2	3	4	5	6	7	8
7	9	10	11	12	13	14	15
8	16	17	18	19	20	21	22
9	23	24	25	26	27	28	

Mars 2026							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
9							1
10	2	3	4	5	6	7	8
11	8	10	11	12	13	14	15
12	16	17	18	19	20	21	22
13	23	24	25	26	27	28	29
14	30	31					

Avril 2026							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
15			1	2	3	4	5
16	6	7	8	9	10	11	12
17	13	14	15	16	17	18	19
18	20	21	22	23	24	25	26
19	27	28	29	30			



## 8. LES CERTIFICATIONS

### PRINCIPES :

Nous faisons le choix pédagogique de favoriser la vérification des compétences en situation réelle (ou pour le moins à partir du contexte réel d'alternance du-de la stagiaire). En conséquence, les certifications s'inscriront le plus possible dans la réalité professionnelle du-de la stagiaire.

Nous proposons un regroupement de plusieurs certifications autour de situations professionnelles, séance d'activité, projet d'animation, dans le souci de proposer un ensemble de situations certificatives simples et lisibles par le-la stagiaire et le-la tuteur-trice.

Le-la tuteur-trice est impliqué-e en amont dans les différentes certifications.

Le-la tuteur.ice, à partir d'outils fournis par l'organisme de formation facilite les modalités d'accompagnement.

Les aspects de lecture / écriture nous semblent être une clef de développement personnel et culturel des stagiaires. La nature des parcours de vie habituels des stagiaires s'engageant dans la formation d'éducateur-trice sportif-ve plaide pour une importance accrue des compétences en matière de communication. Cet axe de formation doit accompagner l'ensemble des parcours et s'appuyer sur l'ensemble des situations formatives et professionnelles.

### PROTOCOLE :

Le protocole de certification validé par la Délégation régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES).

Le protocole comprend 3 étapes de certification.

Les procédures d'évaluation s'articulent autour de supports ou de situations pédagogiques :

- La mise en œuvre et l'encadrement d'une SÉANCE D'ANIMATION SPORTIVE
- La présentation, la conduite et l'évaluation DE DEUX CYCLES D'ACTIVITÉS PHYSIQUES
- La présentation et l'évaluation D'UN PROJET D'ANIMATION S'APPUYANT SUR UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE.

Les situations d'évaluation certificatives que nous proposons ont pour vocation d'outiller le-la stagiaire au-delà de sa formation. Les différents écrits seront lus par le-la formateur-trice référent-e de la formation et par le-la tuteur-trice qui pourront demander les réajustements nécessaires.

De même, des mises en situation d'animation préalables seront effectuées, en centre de formation et sur le terrain d'alternance, sous le contrôle du/de la formateur-trice référent-e ou du/de la tuteur-trice.

Enfin, des mises en situation orales seront travaillées tout au long de la formation.

### **RATTRAPAGE :**

Chacune des situations certificatives fait l'objet d'une seconde présentation en cas d'échec.

Dans des cas spécifiques (accident, maladie, maternité...), la commission certificative pourra proposer une nouvelle situation d'évaluation certificative.

Chaque rattrapage fait l'objet d'une motivation et d'un conseil explicitement formulés au/à la candidat-e dans la grille de certification par la commission d'évaluation.

Pour l'épreuve « séance d'animation », cette contractualisation fixera également la date de cette nouvelle mise en situation qui se tiendra dans un délai à convenir entre le-la stagiaire, le-la formateur-trice et la commission d'évaluation.





BPJEPS  
SPÉCIALITÉ : ÉDUCATEUR SPORTIF  
MENTION (ET OPTION) : ACTIVITÉ PHYSIQUE POUR TOUS

N° D'HABILITATION : 22044HABBP40018

N° DE SESSION:////BP/////

SITUATIONS DE CERTIFICATION RETENUES	VALIDATION DES UC	DATES DE CERTIFICATION
<b>PREMIÈRE ÉTAPE</b>		
<p><b>CONCEVOIR ET MENER UNE SÉANCE AU SEIN D'UN CYCLE DANS LA MENTION « ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Cette situation d'évaluation se déroule en structure d'alternance pédagogique. La séance porte sur une des trois familles d'activités du BPJEPS « spécialité éducateur sportif » mention « Activités Physiques pour Tous » choisie par le(la) candidat(e).</li> <li><b>Production d'un document :</b> Le(a) candidat(e) transmet un dossier dans les conditions fixées par le Directeur Régional de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) ou par le Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DJSCS) avant la date de l'épreuve comprenant un cycle d'apprentissage d'au moins six séances, dont au moins trois réalisées.</li> <li><b>Mise en situation professionnelle :</b> Le(a) candidat(e) présente la séance issue du cycle d'apprentissage. Il (elle) conduit cette séance d'apprentissage issue de ce cycle auprès de 6 personnes minimum, au sein du centre de formation, d'une durée de 45 minutes minimum à 120 minutes maximum face aux deux évaluateurs. Cette séance est suivie d'un entretien d'une durée de 30 minutes maximum avec les deux évaluateurs : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 15 minutes maximum au cours duquel le(la) candidat(e) analyse et évalue cette séance en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix éducatifs et pédagogiques.</li> <li>-15 minutes au maximum portant sur la conception, la progression, la pertinence et l'évaluation du cycle d'apprentissage mis en œuvre.</li> </ul> </li> </ul>	UC3.1	<p><b>Dépôt du dossier :</b> 10 jours avant</p> <p><b>Certification :</b> À partir du 07 mai 2025 au 07 décembre à partir de la séance 4 du cycle d'apprentissage</p> <p><b>Certification au rattrapage :</b> À partir du 26 mai 2025 au 19 décembre à partir de la séance 5 du cycle d'apprentissage</p>
<b>DEUXIÈME ÉTAPE</b>		
<p><b>SÉANCE D'ANIMATION EN MOBILISANT LES TECHNIQUES DE LA MENTION « ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS »</b></p> <p>Cette situation d'évaluation se déroule en centre de formation. La séance porte sur une des trois familles d'activités du BPJEPS « spécialité éducateur sportif » mention « activités physiques pour tous » choisie par le(la) candidat(e). Les deux autres familles seront alors évaluées dans le cadre de l'UC3.</p>	UC4	<p><b>Certification :</b> 15, 16 et 17 septembre 2025</p> <p><b>Certification :</b> <b>13 et 14 octobre 2025</b></p>

SITUATIONS DE CERTIFICATION RETENUES	VALIDATION DES UC	DATES DE CERTIFICATION
<b>DEUXIÈME ÉTAPE (SUITE)</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mise en situation professionnelle :</b> Le(a) candidat(e) conduit une séance d'animation auprès de 6 personnes minimum, au sein de l'organisme de formation, d'une durée de 45 minutes minimum à 120 minutes maximum face aux deux évaluateurs.</li> <li>• <b>Cette séance est suivie d'un entretien</b> de 30 minutes maximum avec les deux évaluateurs au cours duquel le(la)candidat(e) analyse et évalue cette séance d'animation en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix éducatifs et pédagogiques.</li> </ul>	UC4	<p><b>Certification :</b> 15, 16 et 17 septembre 2025</p> <p><b>Certification :</b> <b>13 et 14 octobre 2025</b></p>
<b>TROISIÈME ÉTAPE</b>		
<p><b>CONCEVOIR ET MENER UNE SÉANCE AU SEIN D'UN CYCLE DANS LA MENTION « ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS »</b></p> <p>Cette dernière situation se déroule soit en structure d'alternance pédagogique soit au sein de l'organisme de formation. La séance porte sur la dernière famille d'activités du BPJEPS « spécialité éducateur sportif » mention des « activités physiques pour tous » choisie par le(la) candidat(e).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La production d'un document :</b> Le(a) candidat(e) transmet un dossier dans les conditions fixées par le directeur régional de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) ou par le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS) avant la date de l'épreuve comprenant un cycle d'apprentissage d'au moins six séances, dont au moins trois réalisées dans la structure d'alternance pédagogique.</li> <li>• <b>Mise en situation Professionnelle :</b> Le(a) candidat(e) présente la séance issue du cycle d'apprentissage en cours. Il (elle) conduit cette séance d'apprentissage issue de ce cycle, dans sa structure d'alternance pédagogique, auprès de 6 personnes minimum, d'une durée de 45 minutes minimum à 120 minutes maximum face à deux évaluateurs. Cette séance est suivie d'un entretien d'une durée de 30 minutes maximum avec les deux évaluateurs : - 15 minutes maximum au cours duquel le(la) candidat(e) analyse et évalue cette séance en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix éducatifs et pédagogiques. - 15 minutes au maximum portant sur la conception, la progression, la pertinence et l'évaluation du cycle d'apprentissage mis en œuvre.</li> </ul>	UC3.2	<p><b>Dépôt du dossier :</b> 10 jours avant</p> <p><b>Certification :</b> À partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 07 décembre à partir de la séance 4 du cycle d'apprentissage</p> <p><b>Certification au rattrapage :</b> À partir du 2025 au 08 septembre à partir de la séance 5 du cycle d'apprentissage</p>
<b>QUATRIÈME ÉTAPE</b>		
<p><b>LE PROJET D'ANIMATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Production d'un document écrit</b> entre 25 et 35 pages explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités physiques pour tous.</li> <li>• <b>Ce document constitue le support d'un entretien</b> d'une durée de 40 minutes au maximum dont une présentation orale par le candidat d'une durée de 20 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences.</li> </ul>	UC1 et UC2	<p><b>Certification :</b> 12 et 13 janvier 2026</p> <p><b>Certification au rattrapage :</b> 12 et 13 février 2026</p>



**Grille d'évaluation de l'UC 1**  
**ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE**

**Modalités des épreuves certificatives : Épreuve commune aux UC 1 et UC 2.**

Le candidat rédige un document écrit personnel de 15 à 20 pages explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités physiques pour tous. Ce document constitue le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences visées dans les Unités Capitalisables (UC) 1 et 2 du Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) en 4 UC.

Ce document est à remettre à l'organisme de formation au plus tard 15 jours avant l'épreuve.

**L'entretien se déroule sur une durée de 40 minutes au maximum comprenant une présentation orale par le candidat d'une durée de vingt minutes au maximum.**

**Objectifs intermédiaires (OI) de 1<sup>er</sup> rang de l'UC 1 :**

**OI 1.1 : COMMUNIQUER DANS LES SITUATIONS DE LA VIE PROFESSIONNELLE**

**OI 1.2 : PRENDRE EN COMPTE LES CARACTÉRISTIQUES DES PUBLICS DANS LEURS ENVIRONNEMENTS DANS UNE DÉMARCHE D'ÉDUCATION A LA CITOYENNETÉ**

**OI 1.3 : CONTRIBUER AU FONCTIONNEMENT D'UNE STRUCTURE**

**Conditions d'obtention de l'UC 1 :**

Tous les OI de 1<sup>er</sup> rang doivent être validés.

Si la proposition de la commission d'évaluation certificative n'est pas favorable, aucun OI ne sera conservé entre l'épreuve initiale et l'épreuve de rattrapage de la session de formation.





BPJEPS Spécialité : Éducateur Sportif  
Mention (et option) : Activités Physiques pour Tous

**Grille d'évaluation de l'UC 1  
ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE**

Stagiaire (nom et prénom) : .....

Date de l'épreuve :  
Lieu :

Heure de début de l'entretien	Heure de fin de la présentation
Heure de fin de l'entretien	Signature du candidat à la fin de l'entretien

UC 1	ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE	FAVORABLE	DÉFAVORABLE
<b>OI 1-1 COMMUNIQUER DANS LES SITUATIONS DE LA VIE PROFESSIONNELLE</b>			
	1.1.1 Adapter sa communication aux différents publics		
	1.1.2 Produire des écrits professionnels		
	1.1.2 Promouvoir les projets et actions de la structure		
<b>OI 1-2 PRENDRE EN COMPTE LES CARACTÉRISTIQUES DES PUBLICS DANS LEURS ENVIRONNEMENTS DANS UNE DÉMARCHE D'ÉDUCATION A LA CITOYENNETÉ</b>			
	1.2.1 Repérer les attentes et les besoins des différents publics		
	1.2.2 Choisir les démarches adaptées en fonction des publics		
	1.2.3 Garantir l'intégrité physique et morale des publics		
<b>OI 1-3 CONTRIBUER AU FONCTIONNEMENT D'UNE STRUCTURE</b>			
	1.3.1 Se situer dans la structure		
	1.3.2 Situer la structure dans les différents types d'environnements		
	1.3.3 Participer à la vie de la structure		

Proposition de la commission d'évaluation certificative de l'UC 1 :

FAVORABLE

DÉFAVORABLE

MOTIVATION DE L'AVIS (obligatoire)

<b>Évaluateurs</b>	Nom :	Prénom :	Nom :	Prénom :
	Signature :		Signature :	

**BPJEPS** Spécialité :Éducateur Sportif  
Mention (et option) : Activités Physiques pour Tous

**Grille d'évaluation de l'UC 2  
METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION  
S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE**

**Modalités des épreuves certificatives: Épreuve commune aux UC 1 et UC 2.**

Le candidat rédige un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités physiques pour tous. Ce document constitue le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences visées dans les Unités Capitalisables (UC) 1 et 2 du Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) en 4 UC.

Ce document est à remettre à l'organisme de formation au plus tard 15 jours avant l'épreuve.

**L'entretien se déroule sur une durée de 40 minutes au maximum comprenant une présentation orale par le candidat d'une durée de vingt minutes au maximum.**

**Objectifs intermédiaires(OI) de 1<sup>er</sup> rang de l'UC 2 :**

**OI 2.1 : CONCEVOIR UN PROJET D'ANIMATION**

**OI 2.2 : CONDUIRE UN PROJET D'ANIMATION**

**OI 2.3 : ÉVALUER UN PROJET D'ANIMATION**

**Conditions d'obtention de l'UC 2 :**

Tous les OI de 1<sup>er</sup> rang doivent être validés.

Si la proposition de la commission d'évaluation certificative n'est pas favorable, aucun OI ne sera conservé entre l'épreuve initiale et l'épreuve de rattrapage de la session de formation.



**BPJEPS** Spécialité : **Educateur Sportif**  
Mention (et option) : **Activités Physiques pour Tous**

**Grille d'évaluation de l'UC 3**  
**CONCEVOIR UNE SÉANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LA MENTION**  
**« ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS »**

Stagiaire (nom et prénom) : .....

Date de l'épreuve : Initiale :  Le

Rattrapage :  Le

Lieu :

1	Heure de début de la séance	→	2	Heure de fin de la séance
3	Heure de début de l'entretien	→	4	Heure de fin de la présentation orale
5	Heure de fin de l'entretien	→	6	Signature du candidat à la fin de l'entretien

UC 3	CONCEVOIR UNE SÉANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LA MENTION « ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS »	FAVORABLE	DÉFAVORABLE
<b>OI 3-1 Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage</b>			
	3.1.1 Fixer les objectifs de la séance ou du cycle et les modalités d'organisation 3.1.2 Prendre en compte les caractéristiques du public dans la préparation de la séance ou du cycle 3.1.3 Organiser la séance ou le cycle		
<b>OI 3-2 Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage</b>			
	3.2.1 Programmer une séance ou un cycle en fonction des objectifs 3.2.2 Mettre en œuvre une démarche pédagogique adaptée aux objectifs de la séance ou du cycle dans deux des trois familles d'activités 3.2.3 Adapter son action pédagogique		
<b>OI 3-3 Évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage</b>			
	3.3.2 Construire et utiliser des outils d'évaluation adaptés 3.3.2 Évaluer son action 3.3.3 Évaluer la progression des pratiquants		



BPJEPS Spécialité : Educateur Sportif  
Mention (et option) : Activités Physiques pour Tous

**Grille d'évaluation de l'UC 3**  
**CONCEVOIR UNE SÉANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LA MENTION**  
**« ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS »**

Stagiaire (nom et prénom) : .....

Date de l'épreuve :  
Lieu :

Heure de début de l'entretien	Heure de fin de la présentation
Heure de fin de l'entretien	Signature du candidat <i>à la fin de l'entretien</i>

UC 3	CONCEVOIR UNE SÉANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LA MENTION « ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS »	FAVORABLE	DÉFAVORABLE
<b>OI 3-1 Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage</b>			
	3.1.1 Fixer les objectifs de la séance ou du cycle et les modalités d'organisation 3.1.2 Prendre en compte les caractéristiques du public dans la préparation de la séance ou du cycle 3.1.3 Organiser la séance ou le cycle		
<b>OI 3-2 Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage</b>			
	3.2.1 Programmer une séance ou un cycle en fonction des objectifs 3.2.2 Mettre en œuvre une démarche pédagogique adaptée aux objectifs de la séance ou du cycle dans deux des trois familles d'activités 3.2.3 Adapter son action pédagogique		
<b>OI 3-3 Évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage</b>			
	3.3.2 Construire et utiliser des outils d'évaluation adaptés 3.3.2 Évaluer son action 3.3.3 Évaluer la progression des pratiquants		

Proposition de la commission d'évaluation certificative de l'UC 3 :  
 FAVORABLE                       DÉFAVORABLE

MOTIVATION DE L'AVIS (obligatoire)



**BPJEPS** Spécialité : **Educateur Sportif**  
 Mention (et option) : **Activités Physiques pour Tous**

**Grille d'évaluation de l'UC 4**  
**MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION « ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS » POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SÉANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE**

Stagiaire (nom et prénom) : .....

Date de l'épreuve :

Lieu :

Heure de début de l'entretien	Heure de fin de la présentation
Heure de fin de l'entretien	Signature du candidat à la fin de l'entretien

UC 4	MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION « ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS » POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SÉANCE OU CYCLE D'APPRENTISSAGE	FAVORABLE	DÉFAVORABLE
<b>OI 4 -1 Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention</b>			
	4.1.1 Maîtriser les gestes techniques et les conduites professionnelles 4.1.2 Utiliser les gestes techniques appropriés dans un objectif d'apprentissage dans la troisième famille d'activités 4.1.3 Adapter les techniques en fonction des publics		
<b>OI 4 – 2 Maîtriser et faire appliquer les règlements de la mention</b>			
	4.2.1 Maîtriser et faire appliquer les règlements techniques et usages de la discipline 4.2.2 Maîtriser et faire appliquer le cadre de la pratique 4.2.3 Sensibiliser aux bonnes pratiques et aux conduites à risque		
<b>OI 4 – 3 Garantir des conditions de pratique en sécurité</b>			
	4.3.1 Utiliser le matériel adapté au public et conforme aux règles de sécurité		
	4.3.2 Aménager la zone de pratique ou d'évolution		
	4.3.3 Veiller à la conformité et à l'état du matériel et de la zone de pratique ou d'évolution		

Proposition de la commission d'évaluation certificative de l'UC 4 :

FAVORABLE

DÉFAVORABLE



BPJEPS Spécialité : Educateur Sportif  
Mention (et option) : Activités Physiques pour Tous

**Grille d'évaluation de l'UC 4**

**MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION « ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS » POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SÉANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE**

Stagiaire (nom et prénom) : .....

Date de l'épreuve :

Lieu :

Heure de début de l'entretien	Heure de fin de la présentation
Heure de fin de l'entretien	Signature du candidat à la fin de l'entretien

UC 4	MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION « ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS » POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SÉANCE OU CYCLE D'APPRENTISSAGE	FAVORABLE	DÉFAVORABLE
<b>OI 4 -1 Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention</b>			
	4.1.1 Maîtriser les gestes techniques et les conduites professionnelles 4.1.2 Utiliser les gestes techniques appropriés dans un objectif d'apprentissage dans la troisième famille d'activités 4.1.3 Adapter les techniques en fonction des publics		
<b>OI 4 - 2 Maîtriser et faire appliquer les règlements de la mention</b>			
	4.2.1 Maîtriser et faire appliquer les règlements techniques et usages de la discipline 4.2.2 Maîtriser et faire appliquer le cadre de la pratique 4.2.3 Sensibiliser aux bonnes pratiques et aux conduites à risque		
<b>OI 4 - 3 Garantir des conditions de pratique en sécurité</b>			
	4.3.1 Utiliser le matériel adapté au public et conforme aux règles de sécurité		
	4.3.2 Aménager la zone de pratique ou d'évolution		
	4.3.3 Veiller à la conformité et à l'état du matériel et de la zone de pratique ou d'évolution		

Proposition de la commission d'évaluation certificative de l'UC 4 :

FAVORABLE

DÉFAVORABLE

MOTIVATION DE L'AVIS (obligatoire)





## ANIM PRO

[animpro@cemea-pdll.org](mailto:animpro@cemea-pdll.org)

**02 51 86 02 61**

### ANTENNE LOIRE-ATLANTIQUE

#### **Siège régional**

102 rue Saint-Jacques

44200 NANTES

[accueil@cemea-pdll.org](mailto:accueil@cemea-pdll.org)

